

Nommé évêque de Châlons-sur-Marne, il fut sacré le 13 novembre 1882, et en mars 1894, il était promu à l'archevêché de Rouen.

---

### Pensée

---

“ Si Jésus-Christ n'est pas ressuscité, si le crucifié n'est pas Dieu, expliquez l'univers aux pieds du crucifié ! ”

---

### Donoso Cortès (1809-1853)

---

Ce procédé blessa profondément Donoso Cortès. Il prétendait qu'on eût dû le prévenir : surtout il trouvait déplacé certain persiflage qui visait à livrer aux railleries des Français l'ambassadeur de la reine d'Espagne. Ce lui fut une occasion de soumettre son livre au jugement de Rome, et là les rôles furent intervertis. ce ne fut pas l'abbé Gaduel qui eut raison. Louis Veuillot, on le pense bien, n'eût garde de rester les bras croisés en face de cette attaque impertinente dont il se regardait comme responsable, et il exécuta l'abbé Gaduel avec cette *maestria* qui n'appartenait qu'à lui.

L'abbé Gaduel piqué au vif par cette volée de traits si légers, mais si finement aiguisés, se sentant d'ailleurs peu de goût pour, demeurer la risée de la France demanda aux crosses épiscopales de le protéger. Mgr Dupanloup, Mgr Sibour brandirent la leur et interdirent dans leur diocèse la lecture du vaillant, spirituel et religieux journal. Pie IX, saisi de la question, demanda aux journalistes une grande mesure dans leur polémique, une pleine soumission aux Ordinaires dans les questions doctrinales, et aux évêques une sollicitude et une charité particulières à l'égard des écrivains laïques ou ecclésiastiques qui se donnaient le mérite de défendre la religion. Rome a toujours excellé à panser ainsi les plaies les plus vives par ses ménagements envers les uns et les autres, en mettant hors de discussion d'une part l'autorité des évêques de l'autre l'incontestable nécessité de la presse catholique.

De son côté Donoso Cortès traçait dans une lettre les règles de polémique dont tous pouvaient faire leur profit. “ Je supplie mes amis de ne jamais franchir les bornes de la modération, et surtout de ne jamais passer de la défense à l'agression, ni de l'éloge à l'injure. Si nos adversaires procèdent de bonne foi, ils doivent être plaints, cas ils ne sont pas moins malades que